

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 JUILLET 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 juillet 2016 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère
M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

EST ABSENT :

M. Pascal Théroux, conseiller

Assistance : 9 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

16-07-129

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-07-130

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

16-07-131

5. Société historique d'Odanak – Adhésion 2016

CONSIDÉRANT que la Société historique d'Odanak est un organisme à but non lucratif fondé en 1964 dans le but d'assurer la promotion du développement culturel de la nation abénaquise et la conservation de ses traditions;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une attention particulière pour la nation abénaquise et la conservation de ses traditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal désire renouveler leur adhésion comme membre corporatif de la Société historique d'Odanak;

D'AUTORISER un paiement de 100,00 \$, plus les taxes applicables, à titre de membre corporatif de la Société historique d'Odanak pour une période d'un an;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-07-132

6. Journal l'Annonneur – Espace publicitaire dans le cahier affaires pour le Bas-Saint-François

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonneur va publier un cahier Affaires pour le Bas Saint-François dans l'édition du 27 septembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire de la grandeur d'une carte d'affaire en couleur au coût de 70 \$ plus les taxes applicables;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-07-133

7. ADMQ – Inscriptions au colloque de zone 2016

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec invite les directrices générales pour le colloque annuel du 22 septembre 2016 à l'Hôtel Montfort situé à Nicolet;

CONSIDÉRANT que des sujets d'intérêts municipaux seront traités en ateliers par des professionnels expérimentés;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue de leur permettre d'améliorer leur qualité de travail;

CONSIDÉRANT que les frais pour deux inscriptions sont de 200 \$ sans taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisées à participer sans perte de salaire, à la formation du 22 septembre 2016;

QUE tous les frais d'inscription soient entièrement remboursés par la municipalité ainsi que les frais de déplacement;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-07-134

8. Entente avec M. Dany Descôteaux – Location de terrain

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Descôteaux a demandé pour louer le terrain situé au bout de la route Savaria, sur le bord de l'eau, pour y installer un quai;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour louer ce terrain, pour un montant annuel de 200 \$, de l'année 2017 à 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'entretien et les assurances seront à la charge du locataire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit inclure à l'entente une clause de droit de passage pour des urgences et/ou de servitude pour l'installation d'infrastructures, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la location du terrain ci-haut mentionné à monsieur Dany Descôteaux;

DE NOMMER madame Peggy Péloquin, directrice générale ou madame Hélène Latraverse, directrice générale adjointe, et monsieur Pierre Yelle, maire, pour signer l'entente relative à cette location.

16-07-135

9. Adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage numéro ZO-02-2016 modifiant le règlement numéro ZO-02-2014 relatif aux zones de glissement de terrain

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a récemment révisé son Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska peut, en vertu de l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, prévoir des règles particulières en matière de zonage, de lotissement ou de construction et de délivrance de permis ou de certificats pour des parties de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le règlement numéro 2015-10 modifiant le RCI 2002-16 relatifs aux zones de glissement de terrain dans le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, et que la nouvelle disposition du Schéma d'aménagement en vigueur vise les constructions dans les zones à risque hypothétique portant le chiffre 4;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent modifier leur règlement de zonage afin d'avoir la même réglementation applicable;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil tenu le 13 juin 2016 par la conseillère Julie Bouchard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard;

Appuyé par le conseiller Yves Plante ;

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est décrété, ordonné et statué par le présent règlement comme suit :

Article 1

Le tableau 1 de l'annexe « F » est modifié par le remplacement de la dernière cellule de la ligne 1 par l'inscription suivante :

« Permis »

La ligne 1 du tableau de l'annexe « F » se présente désormais comme suit:

**ANNEXE « F » TABLEAU 1 : NORMES MINIMALES EN ZONE A RISQUE DE
GLISSEMENTS DE TERRAIN : CARTE ZRMT3**

| Intervention | GLISSEMENTS AFFECTANT LES SOLS ARGILEUX | | |
|--|---|--|---|
| | Type A: Glissements faiblement rétrogressifs | Type B : Glissements fortement rétrogressifs | |
| | TALUS À PENTE FORTE ET MODÉRÉE ZONES À RISQUE ÉLEVÉ ET MOYEN (CODE CARTOGRAPHIQUE 1 ET 2) | ZONE À RISQUE FAIBLE PORTANT (CODE CARTOGRA- PHIQUE 3) | ZONE À RISQUE HYPOTHÉTIQUE (CODE CARTOGRA- PHIQUE 4) |
| <p>CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INCLUANT LES AGRANDISSEMENTS ET LES DÉPLACEMENTS DE BÂTIMENTS EXISTANTS (SAUF POUR LES CAS SPÉCIFIQUES PRÉVUS CI-DESSUS)</p> | <p>Interdit dans le talus ainsi qu' :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au sommet du talus, dans une bande de protection dont la largeur est égale à deux fois la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 40 mètres ; • au pied des talus dont la hauteur est comprise entre 5 et 40 mètres, dans une bande de protection dont la largeur est de deux fois la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 40 mètres ; • au pied des talus dont la hauteur est supérieure à 40 m, dans une bande de protection dont la largeur est d'une fois la hauteur du talus jusqu'à concurrence de 60 mètres. <p>Tous les déblais ou remblais nécessaires pour ces constructions devront respecter les contraintes concernant les travaux de terrassement.</p> | Interdit | Permis |

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac adopte le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 afin de le soumettre pour consultation lors d'une assemblée publique à être tenue par le conseil municipal et présidée par le maire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE ladite assemblée se tiendra le 12 septembre 2016, à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac;

QU'une copie du projet de règlement ainsi que l'illustration sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité.

16-07-136

10. Adjudication de contrat – Élaboration d'un plan d'intervention

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 4 soumissions pour l'élaboration du plan d'intervention et que les propositions sont les suivantes :

| | |
|------------|-----------------------------|
| ➤ Génicité | 19 890,68 \$ taxes incluses |
| ➤ Pluritec | 23 316,93 \$ taxes incluses |
| ➤ WSP | 31 733,10 \$ taxes incluses |
| ➤ EXP | 32 273,48 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT que notre consultant, M. David Lafontaine de Techni-Consultant, a analysé les soumissions et qu'il nous recommande la firme Génicité comme le plus bas soumissionnaire conforme à 19 890,68 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme Génicité pour l'élaboration du plan d'intervention;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-07-137

11. Feuillelet paroissial de la Fabrique Saint-François-Xavier – Espace publicitaire 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-François-Xavier propose de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillelet paroissial pour la période de juillet 2016 à juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'un espace publicitaire simple est de 100,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER un espace publicitaire simple au coût de 100,00 \$ et d'annoncer la même publicité que l'an dernier dans le feuillelet paroissial de la Fabrique Saint-François-Xavier;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et ce, à même le budget 2016.

16-07-138

12. Régie d’incendie – Position du conseil pour une rénovation ou une construction neuve concernant la caserne

CONSIDÉRANT que la Régie d’incendie demande au conseil municipal leur décision concernant la rénovation de la caserne actuelle ou la construction d’une nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT que le MAMOT priorise la rénovation, mais que le Ministère de la Sécurité Publique peut augmenter les exigences à rencontrer concernant le Schéma de couverture de risques en incendie, et que la rénovation de la caserne actuelle pourra peut-être pas nous permettre d’être conforme sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est conscient du manque d’espace de la caserne actuelle mais qu’il désire attendre la nouvelle décision du MAMOT pour une construction neuve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

À l’exception de monsieur Réjean Gamelin, conseiller, qui est en dissidence;

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal priorise une construction neuve;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Régie d’incendie.

13. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

15. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Jean Duhaime et Daniel Labbé, conseillers, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, l’OMH et la Coop de santé.

15-07-139

16. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
|------|---|---------|
| 5852 | Gamelin Marion (Remboursement de taxes) | 94.38 |
| 5853 | Alarme 2200 inc. (Batterie usine) | 171.03 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|------|---|-------------------|
| 5854 | Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Juillet) | 2 203.69 |
| 5855 | Buroplus (Fournitures de bureau) | 149.94 |
| 5856 | Cherbourg Sanitaire et emballage (Produits centre-communautaire) | 272.17 |
| 5857 | Compteurs Lecompte Inc. Les (Compteurs d'eau) | 1 013.99 |
| 5858 | Construction S.R.B. (Sciage de bordure) | 563.38 |
| 5859 | Éditions Juridiques FD (Mise à jour - Code civil) | 77.70 |
| 5860 | Entreprises Alain Bélanger enr. (Première coupe - fauchage) | 1 437.18 |
| 5861 | Entreprises Pierreville ltée. (Les) (Location machinerie) | 1 063.52 |
| 5862 | Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien usine et terrain de balle) | 1 648.91 |
| 5863 | Enviro 5.com (Service de vacuum et caméra terrain balle) | 613.68 |
| 5864 | Équipement Raydan (Location équipements et entretien) | 582.64 |
| 5865 | Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - juin) | 48.00 |
| 5866 | Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Juin) | 335.00 |
| 5867 | Garage Michel Nadeau (Essuie-glace camion) | 43.55 |
| 5868 | GDG Environnement (Mouches noires 3/4 vers.) | 60 099.73 |
| 5869 | Sacha Svekolkine (Lavage de vitres) | 275.00 |
| 5870 | Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Juin) | 57.20 |
| 5871 | Huissiers de justice Steve Pinard (Livraison de constats) | 292.28 |
| 5872 | Kemira water solutions canada inc (Alun) | 3 152.27 |
| 5873 | Martech (Panneaux) | 1 244.60 |
| 5874 | Matériaux et surplus Lefebvre (Pièces) | 68.99 |
| 5875 | Métro Rouillard et Frères inc. (Fournitures bibliothèque) | 8.04 |
| 5876 | Micro-Experts (Soutien informatique bibliothèque) | 34.49 |
| 5777 | Municipalité de Pierreville (Installation des bouées) | 1 954.00 |
| 5878 | Patrick Morin (Pièces et accessoires) | 789.29 |
| 5879 | Pavage 132 / 9254-8965 Qc (Rapiéçage rue Gauthier) | 1 724.63 |
| 5880 | Raymond Chabot Grant Thornton (Reddition MTQ) | 1 448.69 |
| 5881 | Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (5 interventions) | 5 787.95 |
| 5882 | Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Juillet 2016) | 9 155.56 |
| 5883 | Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin juillet) | 123.02 |
| 5884 | Techni-Consultant inc. (Devis-Appel offre PI -demande subv. MTQ) | 3 966.64 |
| 5885 | Tessier Récréo-Parc inc. (Tables de pique-nique) | 7 329.55 |
| 5886 | Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier) | 160.00 |
| 5887 | Piché Paul (Allocation cellulaire - Juillet 2016) | 25.00 |
| 5888 | Martineau Carmen (Entretien de pelouse -1er versement été 2016) | 1 600.00 |
| 5889 | Régie de gestion des matières (Quote-part - Juillet) | 13 464.00 |
| 5890 | Comité des Loisirs (3e vers./4 - Subvention 2016) | 10 000.00 |
| 5891 | Maison des jeunes (Subvention 3e versement) | 2 000.00 |
| 5892 | MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 3/3 - juillet) | 40 192.02 |
| | TOTAL DES CHÈQUES | 175 271.71 |

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

| CH # | FOURNISSEURS | MONTANT |
|------|---|-----------|
| 5832 | Pavage 132 / 9254-8965 Qc (Rapiéçage sur le territoire) | 21 977.04 |
| 5833 | Croix Rouge (La) (Contribution 2016) | 304.16 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

| | | |
|------|--|------------------|
| 5834 | Annulé | 0.00 |
| 5835 | Comité des Loisirs (Subvention) | 8 962.30 |
| 5836 | SPICA Vision inc. (Acoustique centre comm. acompte 50%) | 7 973.52 |
| 5835 | Groupe Ultima Inc. (Assurance Générale) | 38 462.00 |
| 5838 | Service E.R. Extermination (Traitement araignées édifices-ponton) | 1 075.02 |
| 5839 | SAAQ - Service de la diffusion (Rapport d'accident) | 15.25 |
| 5840 | Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Juin) | 68.99 |
| 5841 | Bell Canada (Téléphones édifices - Juin) | 797.62 |
| 5842 | Avensys (Remplacement d'une sonde) | 457.26 |
| 5843 | Steamatic / 9292-1436 Québec inc (Remb. taxe - assurance) | 146.37 |
| 5844 | Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Juillet 2016) | 1 416.52 |
| 5845 | Pitney Works (Recharge timbre) | 862.55 |
| 5846 | L'Annonceur (Publicité - Fête Nationale) | 252.94 |
| 5847 | L'Annonceur (Publicité - Ponton) | 270.19 |
| 5848 | Hydro-Québec (Électricité édifices et éclairage public - Juin 1/2) | 3 154.08 |
| 5849 | Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Juin 2016) | 5 994.42 |
| 5850 | Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juin 2016) | 2 308.02 |
| 5851 | Lachapelle Ghislaine (Achat de livres) | 306.26 |
| PPA | Hydro-Québec (Éclairage public - Mai) | 1 257.48 |
| PPA | RREMQ-Régime de retraite des employés municipaux (Juin 2016) | 1 700.92 |
| | TOTAL DES CHÈQUES | 75 785.87 |
| | DÉBOURSÉS JUIN 2016 | |
| | Salaires Juin 2016 | 26 102.51 |
| | TOTAL DES DÉBOURSÉS | 26 102.51 |

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2016;

La secrétaire-trésorière adjointe certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

17. Période de questions

- Odeur de peinture provenant des Entreprises Pierreville
- Demande d'information sur la coupe d'arbres dans le bord d'une côte

18. Conclusion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-07-140

19. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h30.

Pierre Yelle
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière adjointe